



Ville d'Evian
LA BEAUTÉ NATURELLE

Le 15 novembre 2016

Association Le Lac pour tous
M. Jean-Paul LUGRIN
10, quai de Rives

74200 THONON

Lettre recommandée avec accusé de réception.

OBJET : DP 074119 15B0057 & DP 074119 16B0061.

N/REF : ST/UF/Urba/Courriers/2016/Littoral/151116

Monsieur,

Vos courriers du 31 octobre dernier, relatif aux autorisations d'urbanisme dont les références sont rappelées en objet, ont retenu toute mon attention.

Tout d'abord, je vous précise que ces deux dossiers portaient sur des travaux relativement mineurs ; en l'occurrence des modifications de façades et de toiture.

Cela n'a donc pas constitué une occasion de rappeler aux propriétaires leurs obligations en matière de respect de la servitude de marchepied.

Toutefois, un rappel à la loi sera effectué lors des visites de conformité. Mais il n'y aura pas de contrôle proprement dit, dans la mesure où ce point n'est pas lié aux déclarations préalables accordées.

Par ailleurs, j'ai demandé à mes services de procéder à un rappel systématique à la loi sur la servitude lors de travaux ou de mutations ; sachant que ces deux cas de figure sont finalement assez rares en bordure du lac.

Je profite de la présente pour porter à votre connaissance que j'ai chargé mes services de travailler à la mise en place d'une liaison piétonne entre le centre nautique et le Pré curieux. Ce projet est actuellement à l'étude.

Ce sera plus compliqué à mettre en place à l'Est de la commune mais sachez, toutefois, qu'un emplacement réservé pour création d'un sentier littoral est malgré tout inscrit dans le futur PLU.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc FRANCINA,
Maire d'Evian,
Député de la Haute-Savoie

MAIRIE D'EVIAN

Rue de Clermont - BP 98
74502 EVIAN-LES-BAINS Cedex
Téléphone 04 50 83 10 00
Télécopie 04 50 83 10 03
www.ville-evian.fr